

Professionnel non soignant face à la confidentialité et à la discréction

Contexte

Pour accomplir leurs missions, les personnels administratif, techniques, logistiques et encadrants de la Fonction Publique Hospitalière recueillent un grand nombre d'informations à caractère confidentiel sur les personnes accueillies ou encore sur les professionnels avec lesquels ils travaillent. Afin de mettre en œuvre, selon leur rôle, une organisation et de bonnes pratiques professionnelles pour prévenir ce risque juridique, ils doivent connaître les conditions d'échange d'informations entre professionnels, de communication d'informations aux tiers et gérer l'usage des NTIC, telles que les réseaux sociaux ou le téléphone portable et ses multiples fonctions. Cette formation vise donc à leur donner les repères indispensables pour ce faire.

Objectifs

- Comprendre les concepts et les enjeux de la confidentialité □ Prendre conscience des conséquences d'un comportement inadapté quant à la confidentialité □ Connaître les responsabilités encourues en cas de manquement au secret □ Identifier les limites de l'information des tiers du fait du secret dû aux usagers et les conséquences sur les usagers □ S'inscrire dans de bonnes pratiques quant à la confidentialité et à la discréction et les promouvoir au sein de son équipe □ Avoir une pratique raisonnée des NTIC (dont les réseaux sociaux) respectueuse du secret professionnel

Programme

Concepts et les enjeux de la confidentialité □ Concepts : secret professionnel, confidentialité, discréction, devoir de réserve, information, vie privée, ... □ Professionnels concernés et données visées □ Fondements et enjeux du secret et de la confidentialité dans le médico-social et social

Comportement professionnel quant à la confidentialité et à la discréction □ Positionnement professionnel et respect des droits des usagers, des autres professionnels et de l'institution □ La réflexion éthique pour mieux gérer les paradoxes rencontrés dans la pratique □ Obligations professionnelles dans son cadre d'exercice et hors de sa structure

Responsabilités encourues face à la confidentialité et à la discréction □ La distinction des différents types de responsabilité et de leurs modalités d'engagement □ La violation du secret professionnel sanctionnée pénalement □ Le non-respect de la confidentialité, une faute susceptible de réparation □ Discréction et secret professionnel : une obligation professionnelle sanctionnée discipliairement

Information des tiers et ses limites □ Accueil de l'usager et confidentialité □ Repérage des statuts des tiers □ Action face aux demandes des tutelles administratives et judiciaires

Partage d'informations confidentielles entre professionnels □ Concept de « secret partagé » et conditions □ Gestion

et protection des données détenues dans l'établissement ☐ Bonnes pratiques d'échanges d'informations entre professionnels

Pratique raisonnée des NTIC ☐ Le web social : ses formes et ses usages - Avantages et inconvénients des NTIC ☐ Précautions d'usage des réseaux sociaux par les professionnels

Public

Personnels administratifs, techniques, logistiques et d'encadrement de la F.P.H.

Exercice

2026

Code de formation

71AFR

Nature

AFR

Organisé par

ANTIDOTE EXPERTISE

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu

GROUPE 1

Du 2 avril au 3 avril 2026

DATES : 02-03/04/26 - CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 01/02/2026

LIEU : ANFH AUVERGNE - 26 RUE LE CORBUSIER 63800 COURNON D'AUVERGNE